

► **A retourner au SPACE - rue Maurice le Lannou - CS 54239 - 35042 Rennes Cedex - France avant le : 18 août.**

Nom du stand :

Raison sociale (exposant) :

Situation : face à la porte : du hall N°

Adresse (exposant) :

Nom de l'installateur :

Raison sociale (installateur) :

Téléphone (installateur) :

Adresse (installateur) :



Toutes les tentes et les chapiteaux doivent résister à un vent de 100km/h (art CTS 3) et disposer d'un registre de sécurité pour la structure attestant de la résistance au vent et d'un classement de résistance au feu de la bâche en M2.

► **CTS 37 : (cocher les cases)**

- l'établissement dispose d'au moins 2 sorties de 0,90 m
- il est fixé ou lesté conformément aux préconisations du fabricant
- il est doté d'une enveloppe en matériaux de catégorie M2 (ou C-s3, d0)
- la preuve du classement est apportée par le marquage NF réaction au feu
- la preuve du classement est apportée par la présentation d'un P.V. de réaction au feu complété par la gravure indélébile dans le tissu ou dans les soudures d'assemblage du terme M2 suivi de la marque du fabricant de la toile
- le confectionneur de l'enveloppe souple atteste que les toiles correspondent au P.V.

par ailleurs :

- l'établissement ne comporte pas d'installations électriques
- l'établissement comporte des installations électriques
- ces installations électriques sont dotées à chaque départ d'un dispositif de protection à courant différentiel – résiduel à haute sensibilité.....

► **CTS 52 §1 :**

avant l'admission des personnes un contrôle visuel est effectué :

- par l'exploitant
- par la personne spécialement désignée par l'exploitant
- ce contrôle a permis :
 - de détecter les éventuels dysfonctionnements ou risques contre les risques d'incendie et de panique
 - de vérifier la vacuité des passages libres et des voies d'accès des secours
 - de vérifier la présence du service de sécurité incendie.....

(établir un document par structure)

établi le
à

signature du responsable
du montage
Nom, prénom, qualité